

Disclosure of a transparency notification

(Article 14, 1st paragraph, of the Law of 2 May 2007 on the disclosure of significant shareholdings)

1. Summary of the notification

bpost received a transparency notification dated 27 May 2024 from the following two shareholders: the Belgian State and the Société Fédérale de Participations et d'Investissement SA/NV, as set out in detail below. All shares of the Société Fédérale de Participations et d'Investissement SA/NV are held by the Belgian State.

The transparency notification demonstrates that the Société Fédérale de Participations et d'Investissement SA/NV, pursuant to the acquisition of shares on 22 May 2024, now owns 51.04% of the voting rights of bpost SA/NV. As a consequence, the Société Fédérale de Participations et d'Investissement crossed the threshold of 50% upwards.

The acquisition resulted from a contribution in the Société Fédérale de Participations et d'Investissement SA/NV by the Belgian State of the 48,263,200 shares that the Belgian State held in bpost SA/NV, in the context of a capital increase by contribution in kind.

The transparency notification also demonstrates that the Belgian State, pursuant to the contribution in kind on 22 May 2024, now owns no direct voting rights of bpost SA/NV.

2. Notification

The notification dated 27 May 2024 contains the following information:

- **Reason for the notification:**

Acquisition or transfer of voting securities or voting rights

- **Notification by:**

A parent enterprise or a person having control

- **Persons subject to the notification requirement:**

- The Belgian State (Cabinet de la Ministre des Entreprises Publiques, Boulevard du Jardin Botanique 50 box 155, 10th floor, 1000 Brussels)
- Société Fédérale de Participations et d'Investissement SA/NV (SFPI) (Avenue Louise 32/4, 1050 Brussels)

- **Transaction date:**

22 May 2024

- **Threshold that is crossed upwards or downwards (in %):**

50

- **Denominator:**

200,000,944

- **Notified details, full chain of controlled undertakings through which the holding is effectively held and additional information:**

For the notified details, the full chain of controlled undertakings through which the holding is effectively held and additional information (if any), please refer to the transparency notification, which is attached to, and integrally forms part of, this press release.

3. Content of the notification

This press release can be consulted on bpost's website at <https://press.bpost.be/en>.

The full text of the notification is attached to this press release and can be consulted on bpost's website at <https://bpostgroup.com/investors/transparency-declarations>.

Notifications of significant shareholdings to be made according to the Law of 2 May 2007 and bpost's articles of association, should be sent to investor.relations@bpost.be. Such notifications shall be made public through a press release and shall be posted online on <https://bpostgroup.com/investors/transparency-declarations>.

4. For more information

Antoine Lebecq: +32 (0)2 276 29 85
investor.relations@bpost.be

ANNEX

 FSMA AUTORITE VOOR FINANCIËLE DIENSTEN EN MARKTEN AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS	Notification de transparence Formulaire TR-1 BE PART I
--	---

1. Statut de la notification

2. Emetteur

Nom	BPOST
Numéro d'identification	0214-586-464

3. Motif de la notification



4. Notification par



5. Personne(s) tenue(s) à notification

Nom	Adresse (pour entités juridiques)
Etat belge	Cabinet de la Ministre des Entreprises Publiques - Boulevard du Jardin Botanique 50 boite 155 - 10ème étage
Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPIM)	Avenue Louise 32/A - 1050 Bruxelles



6. Cédant(s) des droits de vote (A remplir uniquement lorsque l'article 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)

Nom	Adresse (pour entités juridiques)



 Veuillez compléter "Part II" pour les coordonnées des personnes visées aux rubriques 5 et 6

Part II

7. Date de dépassement de seuil

8. Seuil franchi (en %)

 Si la participation est tombée en dessous du seuil minimum, il vous est loisible de ne pas donner de données chiffrées à la rubrique 10

9. Dénominateur

 Veuillez compléter le dénominateur avant d'introduire les détails

10. Détails de la notification

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		# droits de vote	# droits de vote		% de droits de vote
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
Etat belge	48.263.200	0	0	0,00%	0,00%
Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPIM)	51.737.760	102.075.649	0	51,04%	0,00%
Sous-total	100.000.960	102.075.649		51,04%	
TOTAL		102.075.649	0	51,04%	0,00%



 Commencer d'abord par les "groupes" de détenteurs, ajouter les sous-totaux par , puis terminer par les détenteurs seuls.
 Pour les "groupes", commencer par la personne physique ou entité juridique détenant le contrôle ultime.
 Les totaux, les sous-totaux et les % seront mis à jour après avoir utilisé la touche **CALCULER** ci-dessous.

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction						
	Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance DD/MM/YYYY	Date ou délai d'exercice ou de conversion DD/MM/YYYY ou Tels	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote	Règlement
					0	0,00%	
	TOTAL						

 Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci-dessous

TOTAL (A & B)	# de droits de vote	% de droits de vote
	102.075.649	51,04%

11. Chaîne complète des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue (le cas échéant)

La Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPIM) est détenue à 100% par l'Etat belge.

12. En cas de droits de vote détenus suite à une procuration en vue d'une seule AG

Détenteur cessera de détenir/détiendra à nouveau 0 droits de vote à partir du (DD/MM/YYYY)

13. Information supplémentaire

L'acquisition résulte d'un apport à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPIM) par l'Etat belge des quarante-huit millions deux cent soixante-trois mille deux cents (48.263.200) actions que l'Etat belge détiennent dans la société anonyme de droit public belge bpost, représentant environ vingt-quatre virgule trois cent pourcent (24,13 %) du capital, en faveur de SFPIM, dans le cadre d'une augmentation de capital par apport en nature. Cet apport vient compléter la participation déjà détenue par SFPIM, soit cinquante-trois millions huit cent douze mille quatre cent quarante-neuf (53.812.449) actions, représentant environ vingt-six virgule nonante-un pourcent (26,91 %) du capital, étant précisé que cette participation s'est élevée, au moment de la dernière notification de transparence effectuée par SFPIM le 26 juillet 2013, à cinquante et un millions sept cent trente-sept mille sept cent soixante (51.737.760) actions, représentant alors environ vingt-trois virgule quatre-vingt-sept pourcent (25,87 %) du capital et SFPIM détiendra ainsi en direct cent deux millions septante-cinq mille six cent quarante-neuf (102.075.649) actions, représentant environ cinquante-un virgule quatre pourcent (51,04 %) du capital de bpost au terme de cette opération.

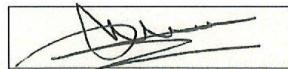
Fait à Bruxelles

Le 27/05/2024 (DD/MM/YYYY)

Nom & qualité

*VAN LOO
KOENRAAD CEO DE SFPII*
 Petra De Sutter, Vice-premier
 BOUY LAURENCE
 PRÉSIDENTE DE SFPII

Signature



Signature



Signature